

Demande en obtention de la subvention pour l'installation d'un dispositif de protection anti-retour pour eaux usées

1. Montant

La Commune accorde une subvention **égale à 30 % des coûts d'acquisition et de main-d'œuvre** du dispositif de protection anti-retour, le montant maximal, toutes taxes comprises, ne pouvant dépasser **1.500.- €**.

2. Bénéficiaires

L'octroi de la subvention est lié aux critères suivants :

- l'immeuble pour lequel la subvention est demandée doit se situer sur le territoire de la Commune de Mondercange,
- le règlement n'est applicable qu'aux immeubles existants, les constructions nouvelles (dès 2021) ne sont pas concernées par le présent règlement,
- le bénéficiaire doit être propriétaire de l'immeuble pour lequel la subvention est demandée,
- les travaux doivent viser l'installation d'un dispositif de protection anti-retour adapté à la situation sur site; à cet effet un avis professionnel et une analyse technique individuelle devront être sollicités au préalable et être joints à la demande de subvention,
- les travaux doivent être exécutés par une entreprise agréée en la matière,
- les demandes de subvention seront acceptées deux années après l'installation du dispositif de protection
- la subvention ne concerne que l'installation initiale, et non le remplacement de dispositifs de protection existants,
- les travaux doivent être achevés avant le 31 décembre 2026.

3. Données personnelles

Nom

Prénom

Adresse Nr. Rue

Code postal L- Localité

Immeuble construit en Travaux réalisés le

Je soussigné(e)

déclare être propriétaire de l'immeuble pour lequel la subvention est demandée.

4. Documents à joindre obligatoirement à la demande

- ⇒ Avis professionnel et une analyse technique individuelle réalisé au préalable
- ⇒ Facture comprenant les coûts de la main d'œuvre pour l'installation et du dispositif de protection anti-retour

Signature du demandeur:

La présente demande sera à adresser par voie postale ou par courriel au Service Réseau et Voirie de l'administration communale de Mondercange